

L'extensification avec contrat ? Evolution de quelques exploitations d'élevage bovin Charolais du centre de la France

D. Bébin, M. Lherm, G. Liénard

Dans les années 1987-1988, la CEE était largement excédentaire en viande bovine, avec un stock approchant du million de tonnes. En effet, la permanence des quotas laitiers et la poursuite de l'amélioration du rendement des vaches obligeait à en réformer un grand nombre ; le remplacement partiel des vaches laitières par des vaches allaitantes entraînait l'alourdissement des carcasses ; la réduction du nombre de veaux de boucherie permettait l'augmentation du nombre de jeunes bovins... tous ces facteurs réunis, auxquels s'ajoutait la stagnation de la consommation, ne permettaient pas d'entrevoir une réduction à court terme des tonnages mis sur le marché. L'instauration des quotas de production était impossible en viande bovine dont l'essentiel, à l'échelle de l'Europe, restait un "coproduit" de la production laitière. La CEE a alors pris une mesure indirecte de limitation de la production en encourageant "l'extensification". Cette première mesure, comme déjà l'aide au retrait des terres arables (ARTA), annonçait la réforme beaucoup plus fon-

MOTS CLÉS

Aménagement du territoire, analyse économique, bovin allaitant, évolution, exploitation agricole, extensification, production de viande.

KEY-WORDS

Beef production, economical analysis, evolution, extensification, farm, land management, suckling cattle.

AUTEURS

Laboratoire d'Economie de l'Elevage, I.N.R.A.-Theix, F-63122 Saint-Genès-Champanelle.

damentale de la PAC en 1992. La prise de conscience de la nécessité de réduire les atteintes à l'environnement qu'entraînait l'intensification continue des productions faisait aussi partie des motivations.

La CEE n'avait prévu initialement, en 1988, qu'une mesure d'Extensification Quantitative avec une réduction de la production de 20% pour l'exploitation. Telle quelle, la disposition était mal adaptée aux zones défavorisées où la production de viande bovine était déjà réalisée dans des conditions peu intensives par rapport à la surface (CAVAILHÈS, 1989 ; LHERM, BÉBIN et LIÉNARD, 1990 ET 1991 ; JULLIEN, 1991 ; BÉRANGER, 1992). La France a pu mettre en place à partir de 1990 un dispositif comportant des modalités spécifiques aux zones défavorisées : limitation de l'accès à l'Extensification Quantitative aux exploitations les plus chargées en cheptel (chargement supérieur à 1,25 puis 1,40 UGB/ha SFP), instauration d'une mesure originale d'Extensification-Agrandissement, réservée aux exploitations les moins chargées (chargement inférieur aux seuils précédents). Ainsi, le dispositif initialement prévu pour réduire la production prenait aussi en compte des préoccupations d'entretien du territoire par la réduction du risque d'abandon de surfaces en herbe ("déprise"). Le détail des mesures est rappelé dans l'annexe 1. La durée du contrat est de 5 ans.

La période où les contrats ont pu être souscrits par les éleveurs a été limitée dans le temps (1990, moins de 3 mois en 1991, quelques semaines en 1992). Elle a été interrompue avec la Réforme de la PAC et ses mesures d'accompagnement qui avaient, d'une façon plus générale, les mêmes objectifs : maîtrise de certaines productions, dont la production de viande bovine, encouragement aux exploitations d'élevage herbivore les moins intensives ("supplément extensif bovin", prime à l'herbe).

Malgré le faible délai d'ouverture, un certain nombre d'exploitations ont pu souscrire de tels contrats, dont 7 font partie de l'Observatoire Permanent d'Exploitations Charolaises mis en place par notre Laboratoire de Recherches en Zone Centrale (Bourgogne, Limousin, Auvergne) depuis 1971.

Une nouvelle "mesure agri-environnementale de diminution du chargement du cheptel bovin et ovin par agrandissement" est actuellement proposée dans le cadre des mesures "zonales" (Ministère de l'Agriculture - DEPSE, août 1994). Il est opportun de voir les effets qu'ont pu avoir les précédentes mesures auprès des exploitants qui les ont adoptées.

Présentation de l'étude

Dans cet esprit, il nous a paru intéressant d'analyser les motivations, les adaptations immédiates et l'évolution des résultats techniques et économiques obtenus par ces 7 exploitations (situées dans le nord-ouest de la Creuse et le sud-est de l'Allier) qui ont souscrit un contrat, par rapport à ceux d'un échantillon "témoin"

de 28 exploitations suivies dans cette même zone. L'échantillon est certes limité, mais il a l'intérêt de concerner des exploitations dont les trajectoires d'évolution et les résultats techniques et économiques sont connus avec précision du fait de leur suivi en continu. On présente ici l'évolution 1988-1993. Il s'agit d'exploitations "pérennes", ayant en projet la poursuite de l'entreprise au terme du contrat de 5 ans, avec parfois des perspectives successorales peu éloignées. Le contrat d'extensification a été intégré dans une démarche globale, même si toutes les données du futur n'étaient pas connues, notamment pour les contrats conclus en 1990 et 1991, avant que les éleveurs ne soient informés de la Réforme de la PAC...

Cette analyse, ponctuelle mais ciblée, s'insère dans une étude plus globale d'évaluation de la mesure, actuellement entreprise par l'Institut de l'Élevage à la demande du Ministère de l'Agriculture, par enquêtes sur l'ensemble du territoire.

Parmi les 93 exploitations suivies par notre Laboratoire de Recherches en 1993, 5 ont souscrit un contrat d'Extensification lors de la première période 1990-1991 (série 1) :

- 4 en Extensification-Agrandissement :
- 1 en 1990, agrandissement en 1991, notée A90.
- 3 en 1991, agrandissement en 1992, notées A91-1, A91-2, A91-3.
- 1 en Extensification Quantitative en 1991 (effet en 1992), notée Q91.

Deux autres ont souscrit un contrat lors de la petite période de juin 1992, et auront leur première adaptation en 1993 (série 2), notées respectivement A92 et Q92.

Dans un premier temps, nous présentons les situations de départ et les motivations des exploitants. Les adaptations sont analysées par l'intermédiaire de quelques indicateurs dont la valeur est donnée pour l'année de départ et l'année 1993 (ou la moyenne 1992-1993). Mais la Réforme de la PAC a beaucoup modifié le contexte économique et a entraîné des différences d'adaptation selon la date du début de contrat : les éleveurs ayant souscrit en 1990-1991 (1^{re} série) ont réalisé leurs premières adaptations en 1992, sans bien connaître les nouvelles conditions entraînées par la Réforme, alors que ceux ayant souscrit en 1992 ont pu combiner l'adaptation au contrat et celle à la Réforme.

Mais les adaptations à réaliser par les éleveurs en "extensification quantitative" sont d'une ampleur et d'une nature différentes de celles auxquelles doivent procéder les éleveurs en "extensification-agrandissement". C'est pourquoi il est préférable de les analyser séparément.

On peut comparer les résultats de ces exploitations à ceux de 28 exploitations "témoins" localisées dans les mêmes zones de la Creuse, de l'Allier et du nord du Puy-de-Dôme, dont l'évolution est connue depuis 1988 (6 ans).

Les exploitations en Extensification-Agrandissement

1. Situations de départ, motivations et objectifs

● Les situations de départ

Comme le prévoient les modalités de la mesure, ces exploitations étaient déjà extensives au départ puisque leur chargement "administratif" devait être inférieur à 1,40 (voir définitions en annexe 1). Les chargements techniques vont de 1,02 à 1,25 UGB/ha SFP (tableau 1), les apports d'engrais azoté sont de 1 à 31 unités/ha SFP et l'ensemble des charges proportionnelles de production fourragère est dans les 5 cas inférieur à 400 F/ha. Par comparaison, en 1993, le chargement des 28 exploitations "témoins" est de 1,33 en moyenne, l'apport d'engrais azoté est de 38 kg N/ha SFP et les frais de production fourragère s'élèvent à 490 F/ha SFP.

Trois éleveurs (A90, A91-1 et A91-2), localisés en piémont ou plaine défavorisée de Creuse-Allier, en situation pédoclimatique plutôt contraignante (sécheresse),

Année de signature	Extensification-Agrandissement				Extensification Quantitative		
	1990	1991	1991	1992	1991	1992	
Identification	A90	A91-1	A91-2	A91-3	A92	Q91	Q92
Zone	défavorisée	défavorisée	piémont	montagne	défavorisée	montagne	Défavorisée
Facteur limitant	été sec	été sec	pierres morcellement	relief	-	relief	-
Pression foncière	non	non	un peu	oui	non	oui	non
Main d'oeuvre	ménage	ménage	seul	GAEC	seul	GAEC	GAEC
Nombre d'UTH	1,50	1,50	1,30	2,25	1,25	2,45	3,30
Age (du plus jeune)	41	39	51	41	36	26	31
Succession	oui	-	incertaine	oui	-	faite	faite
Structure et troupeau							
SAU (ha)	76	83	83	110	87	95	156
SFP (ha)	69	77	72	96	66	87	132
Nb de vaches	33	36,5	34,7	68,8	41,4	95,8	120,3
Nb d'UGB totaux	73,3	94,7	72,8	119,5	71,1	143,2	202,5
dont UGB ovins	0	12,1	0	5,6	0	2,9	0
Chargement technique (UGB/ha SFP)	1,07	1,25	1,02	1,24	1,08	1,64	1,53
Système fourrager							
Mais fourrage (% SFP)	0	4,3	0	3,1	13,2	3,4	13,6
Ensilage herbe (% SFP)	0	4,6	0	9,3	10,1	12,6	15,9
N-P-K (unités/ha SFP)	5-42-31	31-15-36	1-1-1	31-20-28	15-16-70	78-46-70	92-55-58
Frais de production fourragère (F/ha SFP)	380	540	41	315	395	892	873
Système animal							
Mâles produits	boeuf label	boeuf label + taurillon engraisé herbe 20-24 mois	boeuf label	broulard d'automne	taurillon en- graisé auge (16-18 mois)	broulard d'automne	taurillon en- graisé auge (16-18 mois)
Engraissement vaches	6/7 86%	9/9 100%	4/7 57%	10/10 100%	4/4 100%	26/28 93%	25/37 68%
Engraissement génisses	8/8 100%	7/7 100%	1/9 11%	14/14 100%	9/9 100%	5/14 36%	21/64 33%

TABLEAU 1 : Situation de départ des 7 exploitations sous contrat d'extensification.

TABLE 1 : Initial situation of the 7 farms under extensification contracts.

produisaient et produisent toujours des boeufs de boucherie en cycle long (32-40 mois) de vente sous label. La pression foncière est faible et des surfaces se retrouvent sans repreneur.

Le quatrième (A91-3), situé en montagne Creusoise, produit des broutards mâles d'automne, élève ses génisses en cycle long (vente à 30 mois maigre, ou après finition à 32-36 mois) et engraisse une partie des vaches de réforme (avec 3% de maïs fourrage). La pression foncière est plus forte.

Le cinquième (A92), en zone défavorisée simple de la Creuse, a davantage de céréales (25% contre 10 à 15% chez les 4 autres) et cultive davantage de maïs fourrage ; il conduit son troupeau Charolais en partie en croisement Limousin et engraisse à l'auge des jeunes bovins de 17-18 mois, tant femelles (génisses "de Lyon") que mâles ; la totalité des vaches est engraisée. Le système d'élevage est donc conduit intensivement avec le maïs, alors que l'herbe est exploitée extensivement (fertilisation de 5-16-53 unités N-P-K/ha d'herbe, dont l'essentiel est réservé aux 12% d'herbe ensilée).

● Les motivations des éleveurs vis-à-vis du contrat sont différentes, mais toujours complexes

L'un (A91-2), qui travaille presque seul sur l'exploitation, avait déjà adopté, pour des raisons de simplification, un système très extensif : tout foin, 1,0 UGB technique/ha, moins de 5kg N/ha SFP (la fertilisation est apportée en réalité sur une partie des prés de fauche), boeufs de 36-45 mois finis à l'herbe de printemps, génisses engraisées en cycle long (3 ans) avec l'espoir du label. Il n'avait pas l'intention d'augmenter le cheptel, ni de s'agrandir. Le contrat d'extensification l'a incité à reprendre, en ferme, les surfaces d'un voisin partant en retraite, la prime lui permettant de faire face aux charges liées à ces surfaces supplémentaires (environ 800 F, avec la MSA, les clôtures et autres). Il est à 7 ou 8 ans de la retraite, une succession est possible mais reste très incertaine. En attendant, **les surfaces supplémentaires améliorent le parcellaire**, augmentent l'herbe disponible au printemps sans engrais ; l'excédent d'aide par rapport aux charges supplémentaires peut conforter un revenu inférieur à la moyenne.

Deux exploitants avaient pris la décision de s'agrandir avant le contrat : l'un (A90) pour assurer l'avenir d'un fils dont l'installation prochaine est envisagée (1995), l'autre (A91-3), en GAEC, pour maintenir l'Indemnité Spéciale Montagne pour l'exploitation (plus de 80% de l'exploitation doit être en zone de montagne). Ils ont adopté le contrat d'extensification "après", mais avec beaucoup d'hésitations car l'engagement de limitation de cheptel pendant 5 ans s'avère pour eux très contraignant.

Le quatrième exploitant (A91-1), jeune encore, est situé en plaine défavorisée, dans un secteur à forte contrainte de sécheresse estivale. La production des boeufs pour le label concerne ici les meilleurs mâles, les autres étant engraisés en taurillons de 20-21 mois après passage à l'herbe ; les femelles sont toutes engraisées (vaches et génisses de 3 ans), également en vue d'un label. L'essentiel est fait à l'herbe et au foin avec un peu de maïs et d'ensilage d'herbe (tableau 1). Pour dépasser les 60 UGB/UTH, l'éleveur a augmenté progressivement son chargement (de 1,16 en 1988 à 1,25 en 1991). Mais les sécheresses de 1990 et 1991 ont fortement pénalisé le revenu malgré les bons résultats techniques (300 kg de viande vive par UGB, à 14-15 F/kg vif, avec 550 kg de concentré). **L'éleveur souhaitait s'agrandir pour réduire le chargement** arrivé à un point limite. Mais comment faire face aux charges de structure supplémentaires ? **Le contrat d'extensification lui a clairement permis d'envisager la reprise d'herbe supplémentaire** à proximité, malgré les contraintes que représentait la limitation du cheptel pour l'avenir.

Le cinquième exploitant (A92) est le plus jeune (36 ans) et il travaille seul sur l'exploitation, avec l'aide de son épouse, qui a aussi une activité à l'extérieur. Il pratiquait une forte entraide avec un voisin âgé. Les possibilités de pré-retraite précipitent, début 1992, le départ de ce dernier, qui propose en location son exploitation bien remembrée et en état. **L'agrandissement est véritablement restructurant** (avec reprise de bâtiments mieux équipés que les siens). Mais cela représente **un agrandissement très important pour un homme seul** (58 ha s'ajoutant à 87) et il ne pouvait pas accroître beaucoup son cheptel (près de 70 UGB/UTH). Néanmoins, la reprise apportait un élément supplémentaire, une sécurisation par rapport à l'exploitation initiale (conflit avec le propriétaire). Typiquement, **la pré-retraite a accéléré un départ, l'appoint économique du contrat a encouragé la prise de risque d'un agrandissement important** (+ 66%) avec la perspective d'une très forte extensification (de 1,08 à 0,77 UGB par ha SFP).

En définitive, dans les 5 cas, il s'agit d'exploitations "en vitesse de croisière" dont 4 sont tenues par des éleveurs jeunes ou ayant des perspectives de succession qu'il faut envisager dans un avenir de 5 à 6 ans. Clairement, **les premières motivations ont été d'accroître la sécurité du foncier, en améliorant sa restructuration, tout en réalisant une "pause" dans l'augmentation continue des effectifs de troupeau et des charges de travail, et en assurant l'avenir.** D'un point de vue économique, la décision de contracter à moyen terme a été prise (en concertation avec les ingénieurs du Développement qui pouvaient suivre les exploitations) en faisant le bilan entre la prime escomptable et le supplément de charges lié aux surfaces reprises. L'économie de charges proportionnelles n'a pas été réellement prise en compte, car celles-ci étaient déjà faibles, et l'amélioration technique possible de la marge par UGB (gain de productivité pondérale + économie de charges) n'a été qu'espérée, et non escomptée...

2. Les adaptations réalisées

Les 4 exploitations de la première série ont effectué leurs premières adaptations en 1992, année marquée par une amélioration des conditions de marché et des conditions climatiques, après deux années de sécheresse estivale. Les adaptations se sont prolongées en 1993 pour tenir compte des nouvelles contraintes de la PAC, mais certaines décisions étaient déjà prises et ne pouvaient plus être modifiées (en particulier l'importance du cheptel et la détermination des chargements), alors que la cinquième (A92) a réalisé l'ensemble en même temps.

Certaines évolutions sont communes aux 5 exploitations alors que d'autres sont particulières (tableau 2) :

– Le système de production des mâles n'a été changé dans aucune des exploitations.

Identification	Extensification-Agrandissement					Extensification Quantitative	
	A90	A91-1	A91-2	A91-3	A92	Q91	Q92
Importance de l'agrandissement							
- SAU en plus (ha et %)	24 32	35 42	19 23	15 14	58 66	15 16	3 2
- SFP en plus (ha et %)	23 33	30 38	18 25	7 7	50 75	12 13	4 3
- Modalité	fermage 410 F/ha	fermage 409 F/ha	fermage 385 F/ha	achat	fermage 380 F/ha	fermage 350 F/ha	-
Adaptation du cheptel *							
- Type de mâles produits	=	=	=	=	=	=	=+broutards
- Vaches engraisées (proportion et évolution)	4/5 =	5/5 =	4/6 =	1/4 ↓	7/7 =	14/19 ↘	10/17 ↘
- Génisses engraisées (proportion et évolution)	1/6 ↓	4/6 =	1/10 ↓	1/18 ↓	19/20 =	1/6 ↓	7/42 ↘
- Variation vaches (en nb et %)	+4,0 +12	-1,4 -4	-3,5 -10	+0,9 +1	+13,4 +32	-6,9 -7	-9,4 -8
- Variation UGB totaux (en nb et %)	+11,6 +16	+5,1 +5	-2,5 -3	-2,4 -2	+18,6 +26	-9,1 -6	-26,1 -13
- Ovins (UGB)	-	12,9 =	-	5,6 =	-	1,7 ↘	-
Chargement technique (UGB/ha SFP en 1993 et % de réduction)	0,92 -14	0,94 -24	0,78 -24	1,14 -8	0,77 -29	1,37 -16	1,30 -15
Système fourrager*							
- Maïs fourrage (% SFP)	0 =	0 ↓	0 =	3 =	10 ↘	0 ↓	7 ↘
- Ensilage d'herbe (% SFP)	0 =	13 ↗ (enrubannage)	0 =	9 =	10 =	17 ↗	14 =
Consommation d'intrants							
- N-P-K/ha SFP (moyenne 92+93)	12-24-11	13-33-44	1-4-6	21-41-27	8-5-41	46-27-33	52-26-42
- Variation de l'apport N (en %)	+140	-56	0	-32	-47	-41	-43
- Frais SFP (F/ha, moyenne 92+93)	288	404	58	428	251	589	409
- Variation frais SFP (F et %)	-94 -24	-145 -26	+17 +41	+113 +36	-144 -36	-303 -34	-264 -39
Concentrés							
- Moyenne 1992 + 1993 (kg/UGB)	400	440	570	540	700	690	720
- Variation (kg/UGB et %)	+50 +14	-110 -20	-100 -15	-20 -4	+70 +10	+130 +23	-70 -10

* = : inchangé, ↓ : supprimé, ↘ : réduit, ↗ : accru

TABLEAU 2 : Situation des 7 exploitations sous contrat d'extensification en 1993 ; adaptations réalisées (les variations sont évaluées par rapport à la situation de départ, l'année de signature).

TABLE 2 : Situation of the 7 farms under contract in 1993 ; adaptations carried out (variations are assessed relatively to the initial situation, when the contract was signed).

– **L'évolution des effectifs varie selon l'importance de l'agrandissement** par rapport au minimum nécessaire pour souscrire le contrat (+ 25%) : les exploitations dont la surface s'est accrue du minimum exigé, A91-2 et A91-3, ont réduit légèrement leur cheptel global (les données techniques de A91-3 semblent peu conformes car elles correspondent à la réunion de 2 exploitations juridiquement séparées dont une seule a pu s'agrandir avec contrat d'extensification). A91-3, qui produit des broutards d'automne, a voulu conserver fin 1991 le maximum de vaches reproductrices et a supprimé pour cela l'engraissement des femelles, ce qui s'est avéré bénéfique par la suite puisqu'il a conforté ainsi ses références en Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA). Alors que A91-2 a réduit un peu le nombre de vaches comme le reste du troupeau, perdant de ce fait des références pour la suite. Deux autres exploitants, A90 et A91-1, se sont agrandis au delà des 25% nécessaires, et ont pu accroître encore leur troupeau, mais l'augmentation a porté principalement sur les élèves, avec maintien de l'engraissement des femelles, car ils ignoraient fin 1991 l'instauration des références en PMTVA. En revanche, A92 qui s'est très fortement agrandi pouvait encore accroître son cheptel : il l'a fait en connaissance de cause en reprenant un certain nombre de vaches à son propriétaire.

– **Des évolutions de consommation d'intrants variables : les apports d'engrais azotés**, qui étaient faibles, ont été peu modifiés à l'échelle de l'exploitation, ce qui a encore réduit les doses par hectare SFP : celles-ci atteignent des niveaux très bas, entre 1 et 21 kg N/ha SFP ; ces doses ne sont évidemment pas réparties sur l'ensemble mais préférentiellement sur le maïs (s'il y en a) et les prés de fauche. En revanche, l'évolution de la fertilisation phospho-potassique dépend de la qualité des surfaces reprises, certaines parcelles exigeant un effort de remise en état, parfois avec ressemis (cas de A91-1 et A91-3).

La consommation de concentrés, en quantité par UGB, diminue peu, ou pas, alors que la pousse de l'herbe en 1992 et 1993 a été meilleure. La consommation a même augmenté chez A92 qui engraisse à l'auge, car la qualité du maïs ensilage de l'automne 1992, consommé pendant l'hiver 1992-1993, a été médiocre.

Il faut du temps pour que les éleveurs sachent bien tirer parti d'un supplément important et brusque de surfaces en herbe autrement que par la réduction de la fertilisation azotée. Un exemple de bonne adaptation est celui de l'exploitation A91-1, qui engraisse ses mâles en partie en boeufs sous label et en partie en taurillons de 20-21 mois avec un pâturage de printemps. L'ensilage de maïs a été supprimé et les 4 ha d'ensilage d'herbe en direct ont été remplacés par 14 ha "d'enrubannage", soit 30% des surfaces récoltées, le reste étant récolté en foin dont une partie peut être déprimée : il a adopté l'enrubannage pour améliorer la proportion de repousses de début d'été, dont le manque est bien une des difficultés spéci-

riques de l'extensif si on en reste à des foins tardifs (cas de A91-2). Le pâturage d'été est indispensable pour l'engraissement des boeufs et génisses en label (cycle long, 30-36 mois) dont une partie doit être finie au pâturage en septembre - novembre. L'azote est mis préférentiellement sur ces surfaces. On a ici l'exemple d'**une excellente adaptation**, parfaitement raisonnée avec un excellent conseiller de Développement : **le meilleur parti qu'on a tiré de l'herbe a permis de réduire la consommation de concentré**, de 550 kg par UGB en 1991 à 482 kg en 1992 et 399 kg en 1993, amélioration que l'on constate dans très peu d'exploitations cette année là !

3. Résultats économiques 1993

La Réforme de la PAC ayant considérablement modifié les conditions de formation du revenu dans l'ensemble des exploitations (LHERM, BÉBIN et LIÉNARD 1994a), il est préférable d'analyser d'emblée les résultats de l'année 1993.

S'il n'est pas envisageable de présenter les résultats économiques de chaque exploitation (du fait du secret statistique), il est néanmoins intéressant de comparer les résultats des 5 exploitations en Extensification-Agrandissement (Ext-Ag) à ceux des 28 exploitations "témoins" (T), afin de déterminer globalement l'intérêt économique de l'opération. Les principaux résultats sont rassemblés dans les tableaux 3 et 4.

En moyenne, les **Ext-Ag ont moins de main d'oeuvre** pour une même surface après agrandissement et **sont moins endettés**, avec des annuités moins lourdes. Ces éléments sont, parmi d'autres, des facteurs qui expliquent la décision de s'engager dans l'agrandissement avec extensification. Car les effectifs de troupeaux par travailleur (62-65 UGB/UTH) sont comparables. En revanche, les charges foncières ne sont pas plus faibles (64% de fermage à 516 F par ha, contre 44% à 452 F pour les T). Les charges sociales familiales sont du même ordre (MSA : 21 000 F/UTH familiales). Si les **charges de structure sont sensiblement moins élevées chez les Ext-Ag** (1 903 F/ha contre 2 485 F), cela provient à la fois du fait que l'agrandissement sans nouveaux équipements a réduit le montant par hectare de certaines charges (mécanisation, bâtiments), mais aussi de **pratiques de gestion généralement plus "économiques"**, que l'on retrouve par exemple dans les frais divers (260 F/ha contre 360 F chez les T) et surtout les frais financiers (90 F/ha contre 190 F).

Les résultats zootechniques des troupeaux bovins sont comparables : les Ext-Ag produisent la même quantité de viande par UGB que les "témoins" (306 kg vifs contre 308 kg) malgré un cycle de production plus long (1,95 UGB par vache contre 1,85 chez les T ; parmi les 28 éleveurs "témoins", 6 vendent des broutards, 10 engraissent des taurillons à l'auge, 8 des taurillons de 20 ou 24 mois avec passage à l'herbe et 4 produisent des boeufs) ; les Ext-Ag utilisent pour cela un peu moins de concentrés (546 kg UGB, contre 574 kg), même si la différence n'est pas aussi

forte que ce que l'on pouvait espérer. De ce fait, la production de viande autonome (déduction faite des kg de viande nécessaires pour payer le concentré consommé et les fourrages achetés) est légèrement meilleure chez les Ext-Ag (+ 5 kg, + 2%), et l'autonomie (rapport entre les kg autonomes et les kg bruts) est meilleure. Les prix de vente sont également plus élevés chez les Ext-Ag (+ 5%), mais cela provient du système de production des mâles (influence des ventes en label).

Les résultats économiques des troupeaux bovins sont légèrement en faveur des Ext-Ag. Le produit bovin est de même niveau (+ 80 F par UGB en Ext-Ag). Les aides bovines sont d'un montant analogue par UGB, avec une "composition" qui reflète la différence de longueur du cycle : chez les Ext-Ag, les aides comportent un peu plus de primes "bovins mâles" et un peu moins de primes "vaches allaitantes" par UGB. Les charges proportionnelles du troupeau et de la surface fourragère sont plus modérées chez les Ext-Ag : elles absorbent 29% du produit bovin sans prime, contre 36% chez les T, et la marge bovine est de ce fait légèrement supérieure (3 795 F par UGB contre 3 530 F, soit + 8%).

Type d'exploitation	Ext-Ag	Témoin	Type d'exploitation	Ext-Ag	Témoin
Conditions générales			Résultats du troupeau		
- SAU (ha)	118	111	- Longueur du cycle (UGB/vache)	1,95	1,87
- SFP (ha)	101	95	- Date moyenne de vêlage et date des 1 ^{er} vêlages	24 février 9 février	15 février 19 janvier
- Proportion SFP/SAU (%)	86	86	- Proportion de vaches engraisées (%)	78	78
- Nombre d'UTH	1,49	1,96	- Poids net des vaches (kg)	401	385
- Taux d'endettement (%)	15	21	- Engraissement dans le total des ventes (%)	63	66
- Annuité (F/SAU)	588	889	- dont ventes label (%)	36	3
Cheptel			- Poids de viande brut (kg vifs/UGB)	306	308
- UGB Herbivores	92	125	- Poids de viande autonome (kg vifs/UGB)	259	254
- UGB Bovin	87	123	- Concentré (kg/UGB)	546	574
- Nb de vaches	45	66	- Autonomie (%)	85	82
- UGB herbivores/travailleur	62,4	65,1	- Prix de vente (F/kg vif)	14,02	13,25
Conduite de la SFP					
- Maïs ensilage (% SFP)	3	6			
- Herbe (% SFP)	96	93			
- Ensilage herbe (% SFP)	7	12			
- dont enrubbage (%)	39	28			
- Chargement (UGB/ha SFP)	0,91	1,33			
- Frais SFP (F/ha SFP)	186	490			
- N-P-K/ha SFP	8-25-27	38-27-33			
- Viande produite (kg brut/ha SFP)	279	412			

TABLEAU 3 : Comparaison des résultats techniques 1993 des exploitations en Extensification-Agrandissement et des exploitations "témoins". Les deux types d'exploitations sont comparables par la surface, la main d'oeuvre, la spécialisation fourragère ; mais les exploitations en Extensification-Agrandissement sont moins endettées, comportent plus d'ovins, utilisent plus de surfaces en herbe (mais font moins d'ensilage), et consomment 2,5 fois moins d'intrants ; les vêlages sont plus tardifs, les cycles plus longs, les vaches plus lourdes, la proportion d'engraissement est la même mais il y en a plus sous label... tout cela concourant à une forte autonomie des exploitations en Extensification-Agrandissement.

TABLE 3 : Comparison of the technical results in 1993 of the farms under Extensification-Enlargement contracts with those of the controls.

Evolution d'exploitations d'élevage bovin sous contrat d'extensification

Type d'exploitation	Ext-Ag	Témoïn	Type d'exploitation	Ext-Ag	Témoïn
Troupeau bovin			Proportion de surfaces primées (%)		
Produit bovin (F/UGB)	4 996	4 919	- herbe	99	60
dont prime vache allaitante	371	388	- maïs fourrage	100	76
prime bovin mâle	147	121	- céréales	93	85
supplément extensif	188	166	Résultats globaux		
total aides bovines	820	805	Produit (F/ha SAU)	5 111	6 505
Charges bovines (F/UGB)	965	1 030	Marge brute (F/ha SAU)	4 223	4 979
Charges SFP (F/UGB)	302	360	Charges (F/ha SAU) :		
Marge bovine finale (F/UGB)			- proportion affectables	893	1 526
- avec aide	3 794	3 529	- proportion non affectables	56	129
- sans aide	2 974	2 724	- de structure réelles	1 903	2 485
Marge bovine finale (% du produit)			Résultat courant (F/ha SAU)	2 263	2 364
avec et sans aide	76 71	72 66	dont aides (%)	75	63
Ensemble de la SFP			Revenu RTCP* (F/ha SAU)		
Marge brute SFP(F/ha SFP)	4 003	4 840	- avec prime Extensif.-Agr.	2 182	
dont aides SFP PAC (PH + MF)*	217	147	- sans prime Extensif.-Agr.	1 836	2 247
contrat extensification	404	0	Revenu RTCP* (F/UTH)		
autres aides (bovins+ovins)	773	1 083	- avec prime Extensif.-Agr.	176 700	
Marge brute SFP (F/UTH)	278 000	237 000	- sans prime Extensif.-Agr.	149 100	130 800
			Annuités (% Excédent Brut d'Exploitation)	20	31

* PH : prime à l'herbe ; MF : maïs fourrage ;
 RTCP : Revenu Travail et Capitaux Propres = résultat courant + salaires - valeur locative des faire-valoir directs (revenu comparable entre toutes les exploitations)

TABEAU 4 : Comparaison des résultats économiques 1993 des exploitations en Extensification-Agrandissement et des exploitations "témoins". Les produits bovins et les aides sont identiques, mais les exploitations en Extensification-Agrandissement ont moins de charges, une marge plus élevée (+8%) et sont plus autonomes ; elles ont moins de produits, de charges proportionnelles à l'hectare et de charges de structure et la proportion d'aides est supérieure ; le revenu par hectare est inférieur de 4,3% mais le revenu par UTH est supérieur, même sans la prime d'extensification.

TABLE 4 : Comparison of the economic results in 1993 of the farms under Extensification-Enlargement contracts with those of the controls.

La marge de la surface fourragère comprend les bovins, les ovins et les aides spécifiques à la SFP : primes au maïs fourrage et à l'herbe, prime du contrat d'Extensification-Agrandissement. Cette dernière représente en moyenne 404 F/ha SFP. Tous les Ext-Ag ont obtenu la prime à l'herbe et 99% des surfaces ont été primées (le reste dépassant le plafond des 100 hectares) ; parmi les 28 exploitations "témoins", 16 ont la prime à l'herbe (dont 4 en renonçant à une partie des primes céréalières) et 12 ne l'ont pas eue : sur l'ensemble, 60% des surfaces d'herbe ont été primées. Le total des primes à l'herbe et au maïs fourrage s'élève à 216 F/ha SFP chez les Ext-Ag et à 147 F chez les "témoins". Mais du fait du chargement plus élevé, les "témoins" ont davantage de primes animales (bovines et ovines), et leur total des primes PAC est supérieur de 240 F/ha SFP par rapport aux Ext-Ag. Mais avec la prime d'extensification, l'ensemble devient plus élevé, de 164 F/ha SFP, chez les Ext-Ag.

La marge de la SFP est évidemment plus faible par hectare chez les Ext-Ag, d'environ 20%, alors que la différence de chargement est de 32%. Mais elle est plus élevée par travailleur, de 17%, soit 41 000 F (dont 27 000 F de prime d'extensifica-

tion), alors que le nombre d'UGB par UTH est analogue (respectivement 62 et 65 en Ext-Ag et T).

Globalement, en Ext-Ag, le produit brut de l'ensemble de l'exploitation est moins élevé, de 1 390 F/ha SAU (-21%). Mais grâce à l'économie de charges, proportionnelles et de structure, qui n'absorbent que 57% du produit en Ext-Ag, contre 65% en T, le revenu du travail et des capitaux propres n'est inférieur que de 65 F/ha SAU. Dans ces conditions, le revenu est plus élevé par travailleur, 176 000 F contre 131 000 F (+34%). Sur les 45 000 F de différence, la prime d'extensification ne représente que 27 000 F, le reste est dû à l'efficacité globale de l'ensemble : meilleure productivité économique du troupeau et moindres charges de structure.

Les exploitations en Extensification Quantitative

1. Situations de départ, motivations et objectifs

Les deux exploitations sont situées en Creuse, l'une en zone de montagne (Q91), l'autre en plaine défavorisée (Q92). La première est limitée dans ses possibilités de culture des céréales (8% de la SAU) et du maïs fourrage (3% de la SFP) et vend ses mâles en broutards. La seconde peut cultiver davantage de céréales et de maïs (respectivement 15% de la SAU et 13% de la SFP) et les mâles sont engraisés en taurillon d'auge de 16-18 mois (tableau 1).

Dans les deux cas, il s'agit de GAEC parents-enfants qui ont été conduits à une forte intensification de la SFP pour accroître le cheptel. Mais ils sont à des stades différents d'évolution.

Les motivations pour le contrat diffèrent : le GAEC en zone de montagne (Q91) est dans un secteur où la pression foncière est forte. L'arrivée du fils, en 1986, a obligé à accroître le cheptel, de 120 à 145 UGB de 1988 à 1991, alors que la surface restait constante, 95 ha SAU pour 2,5 UTH : le chargement a dû être augmenté, de 1,40 à 1,65 UGB/ha SFP, ce qui est trop élevé pour la région. Les broutards sont vendus lourds, soit à l'automne (325 kg), soit en hiver (405 kg), une partie des génisses est engraisée (en 32-33 mois) et toutes les vaches de réforme le sont aussi (avec le maïs ensilage). L'intensification repose sur le maximum de prairies temporaires (55% de la SFP), l'ensilage d'herbe (10-12% de la SFP), une fertilisation minérale élevée et beaucoup de concentrés (plus de 600 kg/UGB) ; il faut en outre acheter régulièrement des fourrages grossiers, entre 100 et 250 F par UGB selon les années, contre 10 F en moyenne chez les exploitations "témoins". L'autonomie est réduite, 79% en 1990-1991 contre 90% dans les années 1980-1985. La marge bovine par UGB est inférieure à la moyenne (2 300 F en 1991,

contre 2 790 F pour les "témoins") et le revenu par travailleur égal aux 2/3 de celui des "témoins" cette même année. L'évolution était sans issue, car les perspectives d'agrandissement étaient nulles.

Le contrat d'Extensification Quantitative (seul envisageable alors à ce niveau de chargement) permettait de faire machine arrière, de revenir à un système moins intensif en réduisant le cheptel et les charges, grâce à l'aide apportée par la prime. C'est dans cette situation que les hésitations ont été les plus grandes, la décision la plus difficile à prendre, davantage pour les parents que pour le jeune... car réduire le cheptel à moins de 60 UGB par travailleur pendant 5 ans était compromettre l'avenir. **La possibilité d'un avenant en cas de nouvel agrandissement a finalement permis de faire le choix.**

L'exploitation de la 2^e série (Q93) est un GAEC où les 2 fils se sont installés depuis 10-15 ans et qui a augmenté régulièrement son cheptel depuis une vingtaine d'années. En 1992, il dispose de 156 ha pour 3,3 UTH, avec 65 UGB/UTH ; le chargement est élevé (1,60 UGB/ha SFP), sans doute un peu trop élevé. Mais **le problème majeur vient de la perspective de départ en retraite des parents fin 1992**, qui va réduire le nombre de travailleurs. Même avec un équipement adapté, il fallait songer à réduire un peu le cheptel. En juin 1992, la possibilité de conclure un contrat d'Extensification Quantitative se présente. Elle est saisie, malgré l'obligation de réduire plus fortement que prévu le troupeau, et ceci pour 5 ans. Clairement, l'objectif a été double : **réduire un chargement devenu trop élevé et réduire l'augmentation prévisible du travail.** L'aide financière du contrat a représenté un encouragement et une sécurisation, car la démarche représentait un "retour en arrière" difficile à concevoir.

2. Les adaptations du cheptel, du système et des techniques

Les efforts d'adaptation des exploitations en Extensification Quantitative ont été plus importants que ceux des exploitations en agrandissement, car **il a fallu réduire le cheptel**, avec des choix délicats à faire.

● L'adaptation de l'exploitation Q91 a été la plus difficile

Le troupeau de vaches a été réduit dès la fin de 1991 (- 1,3%), et plus fortement en 1992 (- 6,2%). Les ventes réalisées à l'automne ont été accrues. Les reports de broutards sur l'hiver sont supprimés et **tous les mâles sont vendus entre 7 et 8 mois. Le cycle des génisses est raccourci**, leur engraissement est arrêté et elles sont toutes vendues plus jeunes, en maigre (22 mois et laitones). Surtout, **l'engraissement des vaches est réduit** (65%, contre 100% sur les trois dernières années, par

suppression de l'engraissement au premier trimestre 1993). **Les frais de production fourragère sont drastiquement diminués**, de 900 F à 250 F/ha SFP : réduction de l'ensilage d'herbe et surtout de la fertilisation minérale. En revanche, la quantité de concentré consommée n'a pas diminué, elle a même légèrement augmenté (de 560 à 640 kg/UGB), pour permettre **la vente de tous les broutards avant la fin de l'année, à un poids correct**. Les achats de fourrages sont maintenus à 85 F/UGB. L'autonomie n'a pas encore été améliorée (78%).

En 1993, il faut procéder à une nouvelle adaptation pour tenir compte de la Réforme de la PAC. Afin d'obtenir la prime à l'herbe, les éleveurs de l'exploitation reprennent des surfaces en herbe (+ 14 ha, soit au total 98 ha, très près du plafond) et ils renoncent à une partie des primes céréalières. Le maïs fourrage est supprimé et remplacé par davantage d'ensilage d'herbe, dont, là aussi, une partie sous forme d'**enrubannage** (pour la 1^{re} fois). Le système bovin, maintenant basé sur la vente en maigre en cycle court (broutards d'automne), n'est pas modifié. Il faut vendre à la fin de l'année pour respecter le chargement ; grâce aux vêlages très précoces, une partie des veaux a pu néanmoins bénéficier de la prime aux bovins mâles. En revanche, l'engraissement d'une fraction des vaches de réforme est maintenu (ensilage d'herbe et concentré). Mais le chargement technique est encore élevé (1,37) et les intrants ne sont pas réduits. En particulier, la consommation de concentré augmente car **les éleveurs entendent maintenir une excellente productivité pondérale du troupeau**, qui est effectivement forte pour un système broutard : 312 kg de viande vive par UGB, en brut, et 242 kg en autonome (moyenne des broutards de Creuse : respectivement 274 kg et 232 kg). Ce sont les obligations de la Réforme de la PAC qui, maintenant, l'emportent.

● **L'exploitation Q92 a pu s'adapter en même temps au contrat et à la Réforme**

Cela a facilité les choses. Les éleveurs ont à la fois réduit le chargement et réparti la bonne répartition du territoire entre l'herbe (dont la surface est accrue), le maïs (qui est divisé par 2) et les céréales (qui sont maintenues), en vue d'optimiser les primes et d'éviter la jachère. Le cheptel a dû être réduit de 20% fin décembre 1992. Sur l'ensemble de l'année 1993, la baisse est un peu moins forte, mais du fait de l'extension de l'herbe, le chargement passe de 1,62 à 1,30. **Les éleveurs ont sauvé au maximum les vaches et les mâles** : les vaches ont été ajustées sur les références des primes "vaches allaitantes" (il y avait auparavant 10 vaches non primées....) ; l'engraissement des mâles à l'auge est maintenu, avec un tri plus sévère par vente d'une partie en broutards d'automne. Clairement, **l'essentiel de l'ajustement a été fait sur les génisses** qui ne sont pas nécessaires au renouvellement : aupa-

ravant 40% étaient engraisées en 30-33 mois (excellentes : 370 kg de carcasse), le reste étant vendu en broutardes ; en 1993 la quasi-totalité du lot est vendue en broutardes d'automne ; **l'engraissement des génisses est supprimé** (on maintient celui des vaches). Les intrants fourragers sont correctement réduits (de 673 à 409 F/ha SFP). Le travail est transitoirement diminué, de 64 à 53 UGB par UTH, avec les parents encore présents (après leur départ complet, le cheptel serait de l'ordre de 70 UGB/UTH, mais ils continueront à aider et on s'équipera peu à peu). L'évolution n'est certainement pas terminée, car l'obligation de vendre en grande partie à l'automne (pour respecter les chargements) met les éleveurs en situation commerciale plus fragile, ce qu'ils n'apprécient pas.... **L'opération devrait être réussie, car les capacités de gestion sont excellentes.**

Discussion-conclusion

Le nombre d'exploitations est certes restreint, mais les analyses individuelles ont révélé une diversité des situations qui se retrouvera dans des échantillons plus nombreux, concernant le même champ d'observation que le nôtre, celui des exploitations pérennes, en avance structurelle et technique, où le choix du contrat a été intégré dans un développement qui devrait se poursuivre au-delà.

Dans tous ces cas, **l'attrait de l'aide financière n'a pas été la cause déclenchante de la souscription du contrat**, mais celle-ci a aidé à des décisions qu'il était nécessaire ou utile de prendre. Le contrat a cependant entraîné des contraintes souvent fortes, en "obligeant" les éleveurs à aller "plus loin" qu'ils ne l'auraient souhaité.

● Les motivations, l'adaptation

Dans les cas d'Extensification-Agrandissement, le contrat a permis de prendre les risques d'un agrandissement relativement important, parfois très important, le plus souvent restructurant et assurant l'avenir, **sans avoir à augmenter parallèlement le cheptel**, comme on le faisait jusqu'à présent. La raison principale a été ici le souhait d'une pause dans la pression du travail, et non pas la difficulté de la capitalisation nécessaire, même si celle-ci a pu compter aussi. On retrouve également, surtout chez les éleveurs en cycle long (boeufs) pratiquant déjà un système extensif, l'intérêt d'aller encore "plus loin" dans un système basé sur "plus d'herbe", "plus de naturel", et qui permet d'avoir des animaux bien développés, en bon état, assurant une production de haut de gamme (label).

Dans toutes ces exploitations, le système bovin et la structure du troupeau n'ont pas été modifiés, décision logique dans le cas des cycles longs, décision qui peut générer des difficultés dans le cas du maintien de l'engraissement intensif à

l'auge avec du maïs. L'adaptation la plus visible est celle de la conduite des surfaces fourragères. Elle est nette sur **la consommation d'engrais azoté qui est réduite d'emblée**. Mais il faut tenir compte de la qualité des surfaces reprises qui peuvent exiger des frais de remise en valeur. Le maïs fourrage a pu être supprimé. Mais ceux qui faisaient déjà de l'ensilage d'herbe n'y ont pas renoncé : il concerne des surfaces réduites (5 à 15% de la SFP) et on voit arriver la technique de **l'enrubannage en complément du foin**. Ces choix sont parfaitement cohérents avec la pratique d'un **système extensif basé sur l'herbe et très peu d'intrants**, où un des points clés est de **régulariser le pâturage d'été**, ce qu'on faisait plus aisément avec des engrais minéraux. Ces observations recourent bien les conclusions de l'étude interdisciplinaire sur "la conduite plus extensive des surfaces fourragères par les ovins" à l'INRA de Theix (BRELURUT et al., 1995), menée pendant 4 ans par des zootechniciens (A. BRELURUT, M. THÉRIEZ, J.Y. PAILLEUX), des agronomes (F. LOUAULT, F.X. DE MONTARD) et des économistes (M. BENOIT, G. LIÉNARD) ; voir aussi JOSIEN et al. (1994) et CORROT, PELIMLIN (1994).

Dans le cas d'Extensification Quantitative, les décisions ont été liées à l'évolution de la main-d'œuvre. Dans les deux situations, l'installation des enfants, en GAEC, avait conduit à accroître rapidement les effectifs de troupeau, au prix d'une **intensification devenue trop forte** par rapport au milieu (1,60 - 1,65 UGB/ha SFP), générant des difficultés sur le cheptel (format), des coûts très élevés, une très grande sensibilité aux aléas climatique. Dans un cas (Q91), ces difficultés étaient extrêmes et la pression foncière laissait peu d'espoir d'un agrandissement suffisant. Dans l'autre cas (Q92), la prochaine retraite des parents allait accroître fortement la pression sur le travail, qui s'ajoutait aux difficultés de la surintensification. Dans les deux situations, **le contrat d'extensification a permis à la jeune génération de prendre le risque d'une "régression positive"**, modifiant quelque peu le sens du développement qui avait été conduit jusqu'alors par les parents.

L'adaptation a été ici beaucoup plus rude, puisqu'il a fallu dépasser la seule adaptation de la conduite des surfaces fourragères avec réduction des intrants. **Il a été nécessaire de sacrifier une partie du troupeau.** Dans les deux cas, on a cherché à limiter la réduction du nombre de vaches (notamment en 1992 lorsque la notion de références individuelles pour la prime "vaches allaitantes" a été connue), le système de production des bovins mâles a été raccourci, marginalement, avec des ventes de broutards d'automne ; **ce sont les génisses qui ont été véritablement sacrifiées**, avec vente en broutardes d'automne. Ce type de stratégie pourra se retrouver dans d'autres exploitations, comme devrait le montrer l'enquête de l'Institut de l'Élevage qui devrait être publiée en 1995.

● Les résultats économiques

La Réforme de la PAC a incontestablement conforté les exploitations en contrat d'extensification puisqu'elles étaient préparées au bénéfice de la prime à l'herbe, soit sans difficulté, soit au prix d'adaptations qui restaient accessibles... comme plus généralement les exploitations extensives (COLSON et CHATELLIER, 1994).

Les résultats 1993 sont en faveur des exploitations ayant souscrit un contrat d'extensification. Cela n'est pas dû uniquement au supplément apporté par la prime : l'efficacité productive apparaît globalement meilleure. Dans les cas analysés, le **contrat a été souscrit d'une façon opportune, et non d'une façon opportuniste**, en s'inscrivant dans une stratégie d'évolution réfléchie, souhaitée et cohérente. Cela n'enlève rien au "mérite" de la **mesure qui a permis la prise de risque**. En outre, les exploitations qui ont souscrit malgré les contraintes d'un engagement sur 5 ans étaient "solides", avec des "réserves", notamment un endettement modéré, provenant de trajectoires d'évolution antérieures plutôt bien menées. Un autre facteur favorable, qu'il faut aussi souligner dans le cas des exploitations Extensification-Agrandissement, est le **coût relativement modéré des hectares repris en fermage** (moins de 420 F par hectare repris), consécutif à un environnement de faible pression foncière (dû à la "déprise"), du moins pour 4 des 5 exploitations. Enfin, et ce n'est pas le moindre facteur favorable, la majorité de ces exploitations a bénéficié d'un excellent soutien des conseillers du Développement.

● En définitive

Même s'il convient d'attendre les résultats sur les 5 années pour véritablement apprécier les effets de la mesure, on peut déjà estimer que, lorsqu'elle a été adoptée opportunément par des exploitants gérant correctement leur affaire, le bilan apparaît positif dans le court-terme. Cependant, la part relative des aides dans la formation du produit et du revenu est majorée dans ces exploitations (75% du revenu contre 63% chez les exploitations "témoins") ; elles sont ainsi devenues plus dépendantes encore de la suite qui sera donnée à la réforme de la PAC, particulièrement aux mesures de soutien spécifique aux systèmes extensifs (prime à l'herbe, supplément extensif bovin). Il faut y songer.

Mais que se passera-t-il au terme du contrat ? Cette question, essentielle, est avivée par la Réforme de la PAC qui fige beaucoup plus la situation des exploitations et particulièrement l'évolution future du troupeau de vaches qui est désormais encadrée par les références des primes de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA). Les exploitations ayant passé contrat en 1990-1991 ont pu être amenées

à réduire leur troupeau de mères sans connaître les conséquences à long terme. Comment reprendre, dans les exploitations pérennes, une croissance nécessaire après la fin du contrat et la disparition de l'aide spécifique, alors que les perspectives successorales se seront rapprochées et parfois concrétisées ? Cette question ne vaut pas pour les nouveaux contrats conclus en connaissance de cause, dans le cadre de la mesure agri-environnementale de diminution du chargement du cheptel bovin et ovin par agrandissement de l'exploitation (Ministère de l'Agriculture, DEPSE, août 1994).

L'objectif initial de la mesure prise par la CEE, à savoir la diminution de la production de viande, est lui bien rempli. L'objectif politique de la mesure prise en 1988 par la CEE était de contribuer à la maîtrise de la production de viande bovine par la réduction de la production par hectare, objectif qui rejoignait déjà celui d'un meilleur respect de l'environnement. Il pouvait être réalisé. Ainsi, pour les 7 exploitations en contrat, la production de viande par hectare de fourrage a diminué de 19% (de 384 à 312 kg vif, soit -72 kg). Entre le "témoin" (chargement de 1,33) et les 5 Ext-Ag (chargement de 0,91), l'écart de production atteint 102 kg (-43%), très proche du rapport de chargement (-46%).

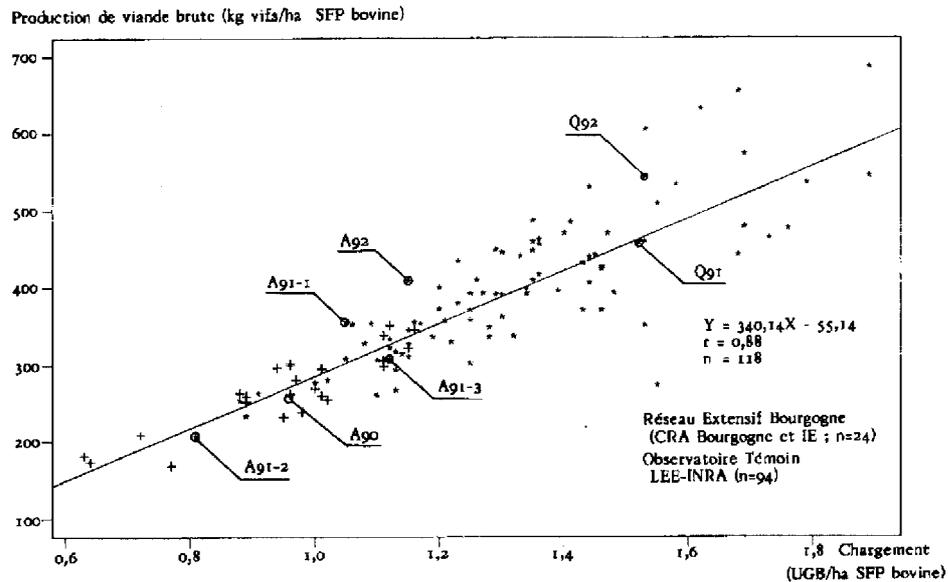


FIGURE 1 : Relation entre le chargement et la production brute de viande par hectare fourra-ger dans les exploitations charolaises enquêtées dans le centre de la France en 1992.

FIGURE 1 : Relationship between stocking rate and gross meat production per forage-producing hectare in the Charolais beef farms (survey of French central area in 1992)

Sur un plan plus général, lorsque l'on considère l'ensemble des 118 exploitations dont nous connaissons les résultats individuels pour 1992 (94 exploitations du réseau de recherche du LEE-INRA, et 24 exploitations du Réseau Extensif Bourgogne mis en place conjointement par la Chambre Régionale d'Agriculture et l'Institut de l'Élevage; DEVUN, 1993), on constate figure 1, "statistiquement", qu'en zone charolaise centrale, **une diminution du chargement de 0,10 UGB/ha SFP réduit la production de viande de 34 kg vif/ha SFP** (en situation "stabilisée") ; mais la perte économique pour l'éleveur est atténuée : la réduction de production autonome (concentrés déduits) n'est que de 23 kg, et si on tient compte des frais de production fourragère, **la diminution "nette" n'est plus que de 19 kg**, chiffre qui est le plus proche de l'incidence sur la marge et le revenu par hectare.

Mais on peut faire aussi une autre lecture de ces chiffres : ils montrent l'incidence qu'aurait une extensification généralisée sur le chiffre d'affaire régional de la viande, avec les conséquences que cela entraînerait sur les activités d'amont et d'aval. **Dans les régions défavorisées** où les atteintes à l'environnement par excès d'intensification sont réduites, où ce sont plutôt les risques de déprise qu'il faut combattre, **l'intensification de certaines exploitations et l'extensification d'autres doivent être considérées comme des stratégies d'adaptation complémentaires**. La nouvelle mesure agri-environnementale d'extensification par agrandissement ne doit pas être comprise comme une action de réduction de la production, ce que fait plus généralement la Réforme de la PAC, mais bien comme **une mesure d'aménagement du territoire**, en incitant à la reprise et l'entretien des surfaces d'herbe dépourvues de références laitières ou de droits à primes bovines ou ovines. Elle mérite qu'on y consacre des moyens.

Accepté pour publication, le 18 mai 1995.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BÉRANGER C. (1992) : "Systèmes extensifs et extensification. Problèmes généraux", *Fourrages*, n° Spécial "L'Extensification en production fourragère", 9-14.
- BRELURUT A., LOUAULT F., BENOIT M. (1995) : "Conséquences d'une utilisation plus extensive des prairies", à paraître dans *IV^e Symp. Int. sur la Nutrition des Herbivores*, 2 p.
- CAVAILHÈS J. (1989) : "L'économie charolaise. Evolution d'un système productif régional", *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, n° 12, 8-54.
- COLSON D., CHATELLIER V. (1994) : "Les exploitations bovines selon leur niveau de chargement : diagnostic et perspectives face à la Réforme de la PAC", *INRA Productions Animales*, 7(5), 327-342.
- CORROT G., PFLIMLIN A. (1994) : "L'enrubannage en France : place dans les systèmes fourragers régionaux", *Fourrages*, 138, 187-204.
- DEVUN J. (1993) : *Réseau régional d'observation des exploitations extensives de bovins allaitants. Campagne 1992*, Publication Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne, Dijon, 33 p.
- Institut de l'Élevage (1994) et (1995) : *Évaluation des aides à l'extensification bovine et ovine appliquées en 1990, 1991, 1992. Premier Rapport d'étape*, 24 p ; *Second Rapport d'étape*, 45 p. + annexes.
- JOSIEN E., DEDIEU B., CHASSAING C. (1994) : "Étude de l'utilisation du territoire en élevage herbager. L'exemple du Réseau Extensif Bovin Limousin", *Fourrages*, 138, 115-134.
- JULLIEN M. (1991) : *L'extensification des productions herbivores à la lumière du RGA 1988*, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt - DERF, Comité National Extensification Diversification, 61 p. (+ annexes).
- LHERM M., BÉBIN D., LIÉNARD G. (1994a) : "Élevages allaitants charolais des zones herbagères face à la Réforme de la PAC. Proposition d'une typologie d'adaptations et premiers résultats 1993", *INRA Productions Animales*, 7(5), 343-357.
- LHERM M., BÉBIN D., LIÉNARD G. (1994b) : *Évolution mensuelle du cheptel bovin allaitant selon le système de production. Cas des exploitations charolaises de la zone herbagère centrale*, note Laboratoire d'Économie de l'Élevage (INRA-Theix), 8 p.
- LHERM M., BÉBIN D., LIÉNARD G. (1991) : "Les élevages bovins allaitants spécialisés sont profondément affectés par la crise bovine. Evolution 1989-1990 et à plus long terme", *INRA Productions Animales*, 4(4), 329-338.
- LHERM M., BÉBIN D., LIÉNARD G. (1990) : "Exploitations peu intensives en Charolais herbager", public. LEE - INRA-Theix, 13 p.
- LIÉNARD G., LHERM M. (1988) : *Extensification des productions. Quelques réflexions concernant la mise en place des mesures CEE en production de viande bovine avec les troupeaux allaitants*, note LEE, 5 p.

● Genèse des 2 mesures d'extensification

La CEE publie en 1988 un règlement imposant aux 12 états membres d'instaurer des mesures incitatives à la désintensification de certaines productions, dont celles de viande bovine, ovine et caprine... Pour bénéficier des aides prévues, **la production de viande devait être réduite de 20%**. Il s'agissait d'une mesure d'**Extensification Quantitative**.

Il est apparu que, telle quelle, **la mesure ne serait pas adaptée à la majorité des exploitations spécialisées en viande bovine des zones défavorisées**, où le niveau d'intensification était déjà faible. En effet, dans ces zones, le danger de "déprise" par abandon de certaines surfaces fourragères était menaçant, et la réduction du cheptel ne paraissait guère adaptée au fonctionnement des exploitations, ni à l'avenir de ces régions.

En revanche, l'observation à long terme des dynamiques d'évolution des exploitations de bovins allaitant en Charolais, Limousin et Salers avait bien mis en évidence un agrandissement continu des surfaces accompagné, lorsqu'il était important, d'une réduction du chargement de plus ou moins longue durée. D'où **l'idée d'une extensification à l'occasion d'un agrandissement**, qui permettrait d'extensifier sans réduire le facteur principal du revenu qu'était le cheptel par travailleur (LIÉNARD et LHERM, 1988).

Ainsi, la mesure d'extensification de la production de viande bovine mise en place par la France (décret du 16.01.1990) comporta deux méthodes, avec **des engagements pris pour 5 années** :

– une méthode d'**Extensification Quantitative** applicable sur tout le territoire et prévoyant une aide sous réserve de réduire l'effectif UGB du troupeau d'au moins 20% (par abattage, ou exportation hors CEE). Pour éviter d'accroître la déprise dans les zones défavorisées, la méthode n'était accessible qu'aux exploitations ayant un chargement supérieur à un seuil (1,25 UGB/ha SFP en 1990, puis 1,40 en 1991 et 1992). L'aide était de 1 500 F par UGB réduite.

– une méthode d'**Extensification Agrandissement**, spécifique à la France, applicable dans les seules zones défavorisées, et seulement si le chargement était inférieur au seuil précédent. L'agrandissement de l'exploitation devait **permettre une baisse de chargement d'au moins 20%** (soit +25% de surface fourragère). L'aide était de 480 F par UGB présente avant le contrat.

● Application de ces mesures

L'application s'est déroulée en 3 phases (Institut de l'Elevage, 1994) :

– 1990 : phase expérimentale (décret du 22.01.1990). Elle a surtout concerné les extensifications quantitatives ;

ANNEXE 1 : **Rappel sur les mesures réglementaires d'extensification.**

APPENDIX 1 : *Regulations of extensification.*

– 1991 : le décret du 18.10.1991 modifie le seuil (de 1,25 à 1,40), ce qui permet un plus grand accès aux projets d'Extensification Agrandissement dans les zones défavorisées. Mais la mesure n'est prévue que jusqu'à fin 1991. Le délai de dépôts des dossiers est donc court (du 18.10 au 31.12) ;

– 1992 : la mesure est reconduite jusqu'au 30.06.1992, mais le décret ne paraît que le 9.06.1992, et le délai pour les dépôts de candidature est extrêmement court.

Une autre méthode d'extensification par les méthodes de production (dite "qualitative") n'a pu voir le jour.

Les mesures d'extensification n'ont pas été prolongées au delà de juin 1992, lorsque la Réforme de la PAC et ses mesures d'accompagnement ont été discutées, puisque ces dernières reprenaient, en les élargissant, les mêmes objectifs de maîtrise des productions et d'encouragement aux systèmes les moins intensifs (notamment avec le "supplément extensif bovin" de 236 F par UGB si la densité en animaux primables est inférieure à 1,40, et la "prime à l'herbe" si le chargement administratif est inférieur à 1,40).

Durant l'année 1994, l'idée d'encourager l'extensification par agrandissement est reprise dans le cadre des mesures agri-environnementales (Ministère de l'Agriculture, DEPSE, note du 03.08.1994). L'objectif est devenu spécifiquement celui de l'aménagement du territoire : il s'agit d'aider à la reprise de surfaces dépourvues de références de droit à produire (quotas laitiers) ou de droit à primes (au maintien du troupeau de vaches allaitantes et prime compensatrice ovine), qui vont se multiplier par les cessations progressives d'activité.

● Calcul des chargements

– Le chargement administratif

L'exécution des contrats repose sur l'évaluation du "chargement administratif", rapport entre le nombre d'UGB administratives et la SFP déclarée. Les **UGB administratives** correspondent au cheptel herbivore présent à une date donnée qui sert de référence de départ pour l'exécution du contrat. Les coefficients UGB sont simplifiés :

- brebis et chèvres : 0,15,
- bovins de 6 mois à 1 an : 0,6,
- bovins de plus de 2 ans et équidés de plus de 6 mois : 1,0.

Le chargement administratif est également utilisé pour l'attribution de la prime à l'herbe. Il doit également être inférieur à 1,40 (et la surface d'herbe doit être supérieure à 75% de la SAU, sauf en 1993 pour les exploitations ayant un chargement inférieur à 1).

ANNEXE 1 (SUITE) : **Rappel sur les mesures réglementaires d'extensification.**

APPENDIX 1 (CONTINUATION) : **Regulations of extensification.**

La surface fourragère est la surface "déclarée" : elle comprend l'herbe, le maïs et les céréales déclarés en fourrage et les fourrages annuels divers.

– Le chargement technique ou de gestion

Le chargement technique est défini par le rapport entre UGB zootechniques et SFP "classique". Les **UGB zootechniques** sont évaluées à partir du **temps de présence moyen sur l'ensemble de l'année** ; les coefficients UGB distinguent plus finement les différentes catégories du cheptel (barèmes du LEE).

En élevage bovin allaitant, les UGB zootechniques sont **inférieures** aux UGB administratives. En moyenne l'écart est de 11 à 13% pour les systèmes naisseurs et de 8,5 à 11% pour les naisseurs-engraisseurs (LHERM, BÉBIN et LIÉNARD, 1994b). En élevages laitier et ovin les écarts sont faibles.

Une autre différence peut intervenir entre les 2 types de chargement, du fait des surfaces fourragères. Le chargement technique prend en compte la SFP "classique" qui comprend le maïs fourrage dans sa totalité mais exclut toutes les céréales récoltées en grain (qu'elles soient autoconsommées ou vendues).

ANNEXE 1 (FIN) : **Rappel sur les mesures réglementaires d'extensification.**

APPENDIX 1 (END) : *Regulations of extensification.*

RÉSUMÉ

De 1990 à 1992, pour inciter à la réduction de la production de viande bovine, deux types de contrats d'extensification ont été proposés en France : un contrat d'Extensification Quantitative, supposant une réduction du troupeau d'au moins 20% des UGB, et un contrat d'Extensification-Agrandissement, applicable seulement dans les zones défavorisées, dans le cas d'un agrandissement permettant une baisse de chargement d'au moins 20%.

Dans les départements de la Creuse et de l'Allier, l'évolution de 7 exploitations sous contrat a été comparée à celle de 28 exploitations "témoins" de la même région. Parmi les exploitations extensives, 5 sont en Extensification-Agrandissement, en ayant souscrit le contrat en 1990 (exploitation A90), en 1991 (A91-1, A91-2 et A91-3) ou en 1992 (A92), et 2 sont en Extensification Quantitative (Q91 et Q92, selon la date du contrat).

L'analyse fine des motivations pour l'adhésion à ce type de contrat et des adaptations réalisées est riche d'enseignements. Les résultats techniques et économiques observés au bout de 2 ans montrent que les pratiques de gestion généralement plus "économiques" des éleveurs extensifs ne compromettent ni les résultats zootechniques, ni les résultats économiques (la marge bovine est même supérieure de 8% chez les Extensifs-Agrandissement par rapport aux "témoins"). Ce type de mesure se montre efficace pour réduire la production de viande dans les exploitations et pour l'aménagement du territoire, en limitant les risques de déprise.

SUMMARY

Extensification with a contract ? Example of how certain Charolais beef farms evolved in the French central area

Two types of extensification contracts were proposed in France between 1990 and 1992 with the aim of reducing beef production : one is the Quantitative Extensification Contract, involving the reduction of the herd by at least 20% of Animal Units ; the other is the Extensification-Enlargement Contract, to be applied only in disadvantaged areas, where the enlargement of the farm shall bring about the reduction of the stocking rate by at least 20%.

In the departments Creuse and Allier, the evolution of 7 farms under contract was compared with that of 28 "control" farms. Among the former, 5 were under an Extensification-Enlargement Contract, the contract having been signed in 1990 (Farm A90), in 1991 (Farms A91-1, A91-2, and A91-3), or in 1992 (A92), and 2 under a Quantitative Extensification Contract (Farms Q91 and Q92, according to the date of the contract).

A detailed analysis of the motivations for the acceptance of the contracts and of the adaptations carried out brings many lessons. Technical and economic results after 2 years show that the rather thrifty management practices of the extensive farmers had no adverse effects on animal production or on economic results (the margin for cattle was on the Extensification-Enlargement farms even 8% above that of the controls). These types of measures are very efficient for the reduction of beef production on the farms and for land management, by limiting the risks of demise.